

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFPPA DE LA CREUSE
Yoann Esquis
05.55.81.48.90
cfppa.ahun@educagri.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Avoir plus de 18 ans. Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV ou justifier de 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine ou de cinq années d'activité professionnelle dans tout autre domaine ; L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité "pêche de loisirs" du BP JEPS est précédée d'exigences préalables, définies à l'article 4 de l'arrêté de création du diplôme. Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise d'une technique de pêche parmi la pêche au coup ou la pêche mouche ou la pêche au lancer : - soit en justifiant du brevet fédéral de pêche au coup de la Fédération Française de Pêche au Coup tel que défini dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche au coup ; - ou des brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur de pêche mouche lancer de la Fédération Française de Pêche Mouche Lancer tels que définis dans le dispositif des formations de la Fédération Française de Pêche Mouche Lancer ; - Et en réussissant les tests de niveau préalables à l'entrée en formation. De plus, le candidat doit justifier d'un projet professionnel dans les domaines du tourisme pêche.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique de la pêche dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Contenu et modalités d'organisation

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure UC 3 : conduire une séance un cycle d'animation dans le champ de la mention "pêche de loisirs" UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention "pêche de loisirs" pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou un cycle d'apprentissage dans le champ de la mention "pêche de loisirs" Stage BPJEPS : Stage de mise en situation professionnelle Possibilité de suivre les options suivantes : Directeur de centre de loisirs ; Garde pêche particulier, piègeur agréé ; Gestion des milieux aquatiques, Gestion des étangs, d'une pisciculture, écloserie...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

**BPJEPS spécialité éducateur sportif mention pêche de loisirs - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?**Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00207090	du 01/03/2021 au 30/11/2021	AHUN (23)	CFPPA DE LA CREUSE			  

00249319

du 01/03/2022 au
14/12/2022

AHUN (23)

CFPPA DE LA
CREUSE

